

# le bulletin

**Sacieres- st- Martin**

Mars 2024

85

## Le mot du Maire



D'habitude dans cette rubrique je vous fais part des réalisations et projets de la commune, mais pas aujourd'hui.

Le bulletin a été créé en 2001 lors de ma première élection. Il est publié trois à quatre fois par an. Nous en sommes au numéro 84. Dans ce document nous essayons de vous informer avec objectivité de tout ce qui se passe dans la commune. Il comprend également tous les comptes-rendus des réunions de conseil.

A la fin du bulletin se trouve une rubrique où chacun peut s'exprimer et jusqu'à maintenant nous n'avons jamais refusé de publier un article. Si je suis sollicité, j'y réponds dans la mesure du possible.

Le maire

## Des nouveautés à la bibliothèque !

Les bénévoles de la bibliothèque ont procédé à un renouvellement des ouvrages à la bibliothèque départementale fin 2023.

N'hésitez pas à réserver des livres à la BDI ou sur le réseau Clic des médiathèques de la Brenne !

Vous trouverez forcément un ouvrage à votre goût !

### HORAIRES du secrétariat

**Lundi :** 9H à 12H  
**Mardi :** 9H à 12H  
**Jeudi :** 9H à 12H  
**Vendredi :** 9H à 12H

Tél : 02 54 47 55 04



**Bibliothèque de Sacieres**  
**Chéniers, 5 bis Rue d'En Bas**

### Ouverture :

Mercredi de 16h30 à 18h00

Dimanche de 11h00 à 12h00

[sacieres@mediathequesdelabrenne.fr](mailto:sacieres@mediathequesdelabrenne.fr)

Le secrétariat sera fermé les 25 et 26 avril 2024.

<http://www.mairie-sacieres.com/>

N'hésitez pas à télécharger sur smartphone ou tablette l'application **Intramuros** (disponible sur Google Play ou Apple Store)

## CEREMONIE DU PERE NOEL ET DES VŒUX : 6 JANVIER

Le conseil municipal, le comité des fêtes et l'association Familles Rurales de Sacierges se sont associés pour inviter les enfants au spectacle et faire venir le Père Noël le samedi 6 janvier 2024 à la salle Guy Authiat.

L'après-midi a commencé par « le Rêve de Nicolas », interprété par la Petite Mélodie, Marie Line et François. Les enfants présents, âgés de quelques mois à 11 ans, ont été émerveillés par le récit, les jeux de lumières, les bulles de savon et les musiques.

Le Père Noël est ensuite arrivé avec un cadeau pour chaque enfant, ainsi qu'un ballotin de bonbons et chocolats. Quelques photos souvenirs avec le Père Noël ont pu être réalisées avant de partager le goûter.



M. le Maire a terminé l'après-midi en présentant ses vœux aux habitants présents et en les invitant à partager la galette des rois accompagnée du verre de l'amitié.



# REPAS DE L'AMITIÉ : 13 JANVIER

Ce sont un peu plus de 70 personnes qui se sont retrouvées le 13 janvier 2024 pour partager le repas des aînés à la salle des fêtes..



Le repas confectionné par Etienne Mannequin de Prissac a ravi les papilles pendant que Benjamin, DJ venu de la Creuse, animait l'après-midi en alternant danses traditionnelles (valse, madison), musiques des années 80 et karaoké.



Pour ceux qui le souhaitaient, les aînés âgés de plus de 80 ans et n'ayant pas pu venir au repas se sont vus offrir un panier gourmand préparé par la Maison du Fromage de Pouligny Saint Pierre



Pierre Bost, doyen à l'aube de ses 100 ans, a une nouvelle fois ouvert le bal avec son épouse.

# LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES LE 9 JUIN 2024

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen : **les députés européens**, également appelés eurodéputés.



Les élections au Parlement européen ont lieu tous les cinq ans, entre le jeudi et le dimanche de la première semaine complète du mois de juin, selon les pays où se déroule l'élection.

**Pour la France le jour du scrutin sera le 09 juin 2024.**

En France, la loi du 25 juin 2018 rétablit une **circonscription électorale unique** en lieu et place du découpage en 8 circonscriptions régionales mis en place précédemment par une loi de 2003.

Quel est le nombre de sièges attribués à la France ? Après les élections de 2014, la France disposait de 74 sièges au Parlement européen. Après le Brexit, elle dispose de 74 sièges +5, soit 79 eurodéputés sur un total de 705.

## Le député européen

Les députés européens disposent de plusieurs attributions dans le cadre de leur législature, à savoir :

### •Un pouvoir législatif

- À l'initiative de la Commission européenne, il rédige les propositions de loi dans le cadre d'une commission parlementaire, avant de les voter en session plénière
- Il peut demander à la Commission européenne de présenter des propositions législatives au Conseil de l'Union européenne

### •Un pouvoir budgétaire

- Il détermine, chaque année, les dépenses et les recettes de l'Union

### •Un pouvoir de contrôle

- Il peut être nommé médiateur dans le cadre de pétitions présentées par des citoyens qui réclament réparation sur des sujets relevant des domaines d'activité de l'Union européenne
- Il peut être nommé dans une commission d'enquête, en cas d'infractions ou de mauvaise application du droit communautaire
- Il peut recourir à la Cour de Justice des Communautés européennes à l'encontre de la Commission ou du Conseil de l'Union européenne s'ils ne remplissent pas leurs obligations
- Il donne son accord pour la nomination des membres composant le directoire de la Banque centrale européenne.

Le député européen doit se rendre disponible pour assister :

- aux 12 sessions mensuelles du Parlement européen à Strasbourg
- aux sessions plénières additionnelles à Bruxelles
- aux commissions parlementaires à Bruxelles pour lesquelles il est membre parmi les 23 existantes.

# MODALITÉS PRATIQUES POUR JUIN 2024

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (s'ils ont accompli les formalités de recensement à 16 ans, ils sont inscrits sur la liste électorale de leur commune de recensement citoyen).



## 3 mai 2024 : date limite pour s'inscrire en mairie sur la liste électorale

Le 1er mai, c'est la fin des inscriptions ainsi que des changements d'adresse en ligne sur les listes électorales. Pour les retardataires, il est possible de vous inscrire jusqu'au vendredi 3 mai 2024

## ECOLE de ROUSSINES

Les inscriptions pour la rentrée de septembre auront lieu sur rendez-vous du 13 au 31 mai



Pour inscrire votre enfant à l'école maternelle, rendez-vous à la mairie de votre domicile **avec les documents suivants** :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge

**La mairie vous délivre un certificat d'inscription pour l'inscription définitive à l'école de Roussines.**

## ***Vous arrivez dans la commune ?***



N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour les formalités administratives ou toutes les infos relatives à l'école, au recensement des jeunes de 16 ans, aux inscriptions sur la liste électorale...

02 54 47 55 04 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.

sacierges-mairie@wanadoo.fr

# DES NOUVELLES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE



Vous engagez des travaux de rénovation énergétique (isolation d'un bâtiment, remplacement d'un système de chauffage, remplacement de menuiserie...), ou vous souhaitez rénover entièrement votre bâtiment : résidence principale, secondaire, gîte ou local professionnel ?

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ?

Les conseillers de la Maison de la rénovation sont là pour vous accompagner quelles que soient vos ressources.

Une visite diagnostic de votre bâtiment pourra être réalisée afin d'évaluer les différentes solutions techniques et vous proposer un plan de financement adapté.

**ACCUEIL du lundi au vendredi**

16 rue Villebois-Mareuil, LE BLANC

sans rendez-vous de 14h à 17h

sur rendez-vous le matin

**02 54 28 12 16**

**CONTACT : Charline Denis**

Coordinatrice de la Maison de la rénovation

[maison.renovation@parc-naturel-brenne.fr](mailto:maison.renovation@parc-naturel-brenne.fr)

**Votre service public de rénovation énergétique  
personnalisé, gratuit et indépendant**

**Contactez la Maison de la rénovation avant de signer vos devis, afin d'être certains de bénéficier de toutes les aides financières possibles et de conseils adaptés !**



*Le Parc organise des présences sur les marchés et propose des permanences délocalisées en mairie.*

## **Nouvel observatoire... de prairie ! sur la Réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault**

Un sentier d'interprétation est en cours de réalisation sur la Réserve, « Sur les traces de la Brenne », qui invitera les familles à découvrir sur un parcours d'un peu moins de 2 km, la diversité des paysages de la Brenne et empruntera la passerelle de l'étang Valmicky. A partir du hameau du Blizon à Rosnay, les visiteurs disposeront d'aménagements réfléchis pour éveiller leur curiosité sur notre riche biodiversité. Un observatoire d'un genre nouveau pour la Brenne a été installé le 9 octobre dernier, fabriqué par Iso Bois, de Yzeures-sur-Creuse. Il offre une vue plongeante sur une des plus belles prairies de la Réserve : cerfs, renards, hérons garde-bœufs s'offriront peut-être aux regards des plus patients. En accès libre, il sera ouvert au public pour les vacances de printemps 2024.



## Un nouvel ophtalmologue à Tournon-Saint-Martin

Le Parc naturel régional de la Brenne est heureux d'accueillir le Docteur Javier Peralta, ophtalmologue, qui s'installe sur la commune de Tournon-Saint-Martin.



Après avoir accompagné son projet d'installation, dans le cadre du Contrat Local de Santé, et en partenariat avec l'Agence d'Attractivité de l'Indre et la CPTS du Pays des Mille Etangs, le Parc lui remettra son traditionnel "coffret de bienvenue", car effectivement il est le bienvenu sur ce territoire qui œuvre au quotidien au maintien de l'offre de services de soin. Le Parc est donc très heureux de promouvoir cette installation.

La prise de rdv se fait par téléphone.

### Consultations :

4 rue du Petit Paris // 36220 Tournon-Saint-Martin

02 42 16 00 77

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h20 et de 13h à 16h

Le Dr Peralta vient renforcer l'offre de soins, en complément des professionnels qui exercent sur Le Blanc :

- Cabinet du Dr Elie Assaf : 40 bis rue Albert Chichery - 36300 Le Blanc  
02 54 37 38 11 (consultations, hospitalisations en partenariat avec la Clinique St François à Châteauroux)
- Service ophtalmologie / Dr Guillaume Sultan : Site Hospitalier du Blanc - 5 rue Pierre Milon - 36300 Le Blanc  
02 54 28 28 30 (consultations, hospitalisations)

Contact Parc : Anne Ruffet, chargée de mission Santé, a.ruffet@parc-naturel-brenne.fr

## Des ateliers d'habitants pour une meilleure mobilité

Lors des nombreux temps d'échanges organisés pour construire la nouvelle Charte du Parc, la question de la mobilité a occupé une place centrale. Le Parc, accompagné par le CEREMA et Auxilia, mène une vaste étude sur la mobilité : accès aux services, au travail, à la culture, déplacements touristiques... AVEC LES HABITANTS !

Après un questionnaire auquel près de 500 personnes ont répondu, nous vous invitons à participer à des ateliers citoyens, afin d'associer étroitement les habitants et habitantes du territoire aux réflexions autour des solutions de mobilité, actuelles et futures, afin de trouver des solutions adaptées à vos besoins.



Pour participer, merci de vous inscrire auprès du Parc. Nous vous indiquerons les lieux des ateliers.

[info@parc-naturel-brenne.fr](mailto:info@parc-naturel-brenne.fr)

02 54 28 12 12

## Vers quelle mobilité en Brenne ?



Participez à la construction de nos mobilités de demain !

Venez aux ateliers citoyens les samedis matins (9h > 12h)

- 2 décembre
- 10 février
- 6 avril

Les lieux seront communiqués à l'inscription.



### INSCRIPTION

Parc naturel régional de la Brenne  
Maison du Parc // Le Bouchet // 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12 // 02 54 28 12 13 (le week-end)



# Du côté de nos déchets

## Point sur la mise en place de la tarification incitative

Le basculement vers la Redevance Incitative est en cours. Ce nouveau mode de financement du service implique des changements d'ampleur, que ce soit pour les services du Symctom mais également pour les usagers, ce qui explique de longs délais de mise en œuvre.

La distribution des bacs sur les 45 communes du territoire a débuté au mois de juin. Les équipes dédiées à cette tâche fastidieuse, bien épaulées par les élus et les agents communaux, devraient avoir terminé cette mission au cours du premier trimestre 2024.

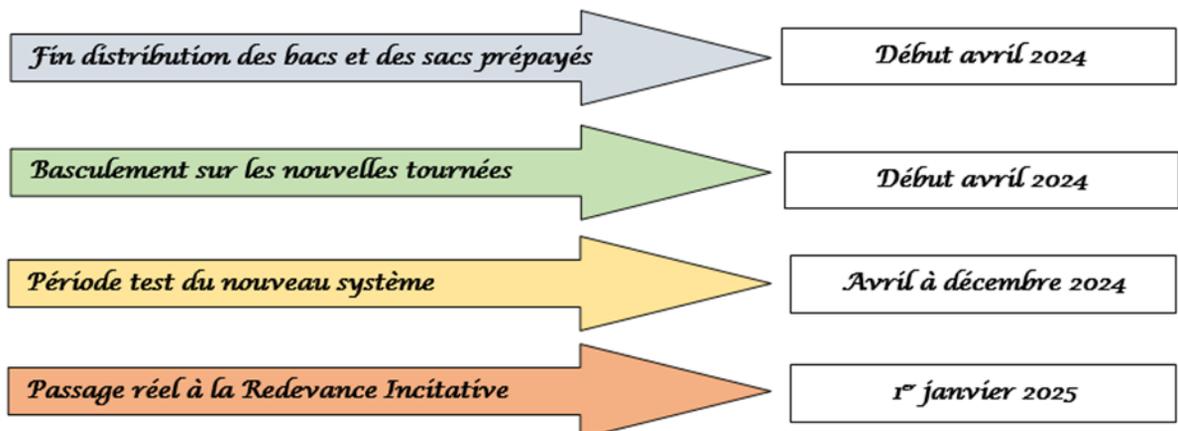


### Des cas particuliers

Le nouveau système à venir privilégie une collecte en bacs individuels lorsque c'est possible. Toutefois, certaines configurations nous empêchent d'utiliser des bacs individuels (problèmes d'accès pour les bennes, de stockage des contenants, ...).

Pour ces cas bien spécifiques, nous proposons d'autres solutions comme par exemple des sacs dits « prépayés » à mettre dans des bacs collectifs ou en porte à porte.

### Les échéances à venir



**Si vous n'avez pas reçu vos bacs, merci de prendre contact avec le symctom au 02 54 28 12 00.**



# la lettre des Rivières

Creuse - Anglin - Claise



## “ ÉDIT'EAU ”

L'année 2023 a été marquée, une nouvelle fois pour nos rivières, par des niveaux très bas durant des périodes anormalement longues. Cette tension sur notre ressource se prolonge dans le temps. Elle devient très problématique et pourtant, nous savons que nos eaux sont de véritables réservoirs de biodiversités. Il nous revient donc d'en prendre grand soin.

Entre 2024 et 2026, le SMABCAC va mettre en place des programmes d'actions ambitieux et concrets comme des recharges granulométriques, des reméandrages, des améliorations de la continuité écologique, l'entretien de la végétation ou la lutte contre la jussie. Nos rivières ont été fragilisées par nombre de travaux passés. Pour nous, maintenant, leur remise en état doit permettre à la nature de reprendre son libre cours.

Les actions programmées concernent les bassins versants de la Creuse, l'Anglin et la Claise. Ces travaux sont regroupés sous un seul et même contrat territorial « de la Creuse et de ses affluents dans l'Indre ». Lancé en 2021, il est actuellement en phase de renouvellement.

Le programme porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne (SMABB) est associé à ce contrat. Cette coopération entre deux maîtres d'ouvrage privilégie l'efficacité et la cohérence. Le fil de l'eau se moque bien des divisions administratives !

Jean-Louis CAMUS  
Président du SMABCAC



## BILAN MI-PARCOURS

Et voilà ! Cette fin d'année sonnait l'heure pour notre syndicat de faire le point sur les premières années d'actions qui se sont déroulées dans le cadre des contrats territoriaux de l'Anglin et de la Creuse. Voici en quelques chiffres nos opérations :

- 3100 mètres linéaire ont fait l'objet de recharge granulométrique, répartis sur 3 cours d'eau ;
- Des aménagements agricoles de mise en défens des berges ont été contractualisés chez 3 exploitants de l'Anglin ;
- 7 obstacles à la continuité écologique ont fait l'objet d'une étude de restauration de la circulation piscicole et sédimentaire. 1 seuil a été aménagé, les autres sont à venir ;
- 8 stations de suivis (biologiques et physico-chimiques) ont été mises en place afin d'améliorer la connaissance sur l'état de nos cours d'eau et pouvoir suivre l'impact des travaux sur la qualité des milieux ;
- Les premiers supports de communication ont été créés (bulletins, livrets, panneaux de travaux, etc...) et mis à disposition du public.

Les programmes d'actions des bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise seront désormais réunis sous un contrat unique : **le Contrat Territorial de la Creuse et de ses affluents dans l'Indre** pour une période 2024-2026.



Travaux de recharge granulométrique sur l'Anglin amont

**ACTU !** Une nouvelle technicienne de rivières vient renforcer l'équipe d'animation du SMABCAC afin de mener à bien le programme d'actions du bassin versant de l'Anglin :

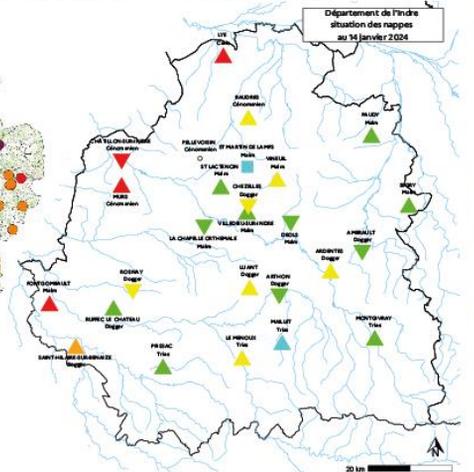
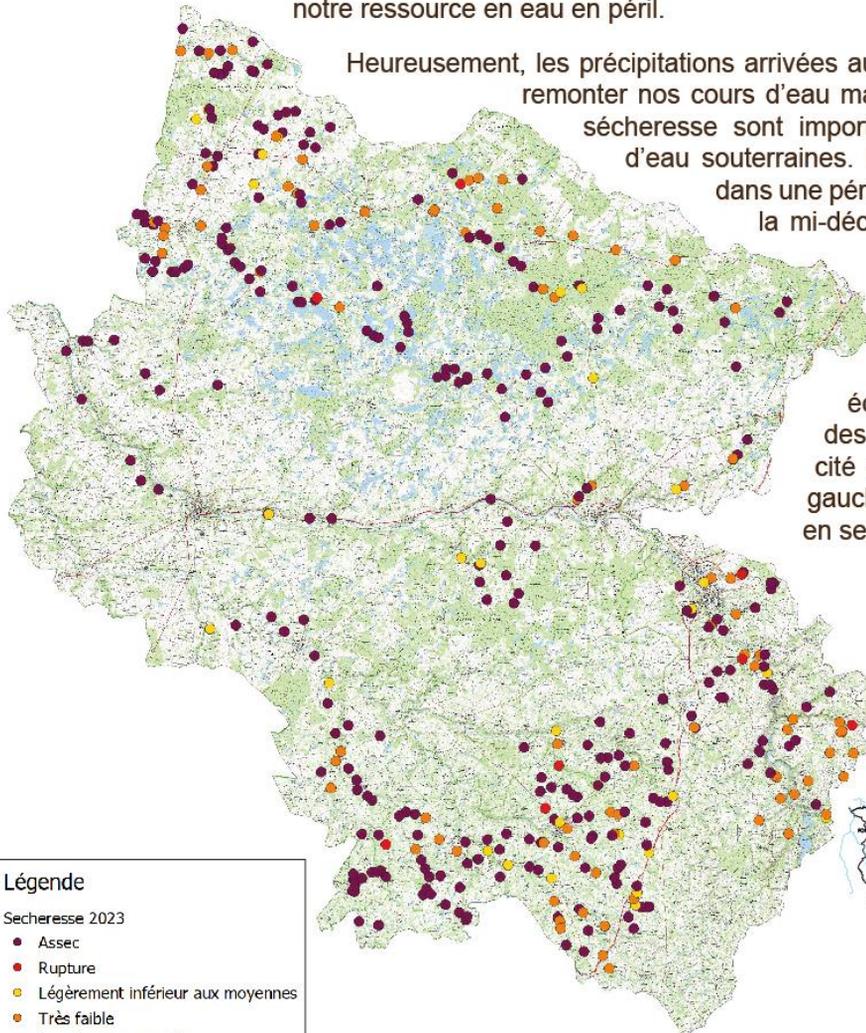
Maylie CAILLON – [bassin.anglin@smabcac.fr](mailto:bassin.anglin@smabcac.fr) - 06.28.19.15.13

## LA SECHERESSE 2023

Les sécheresses que notre territoire connaît ces dernières années, bien qu'exceptionnelles, risquent de devenir la norme dans l'avenir. Le déficit pluviométrique marqué, couplé aux forts épisodes de chaleurs de l'été, mettent notre ressource en eau en péril.

Heureusement, les précipitations arrivées au début de l'automne ont permis de remonter nos cours d'eau mais les séquelles de cet épisode de sécheresse sont importants, notamment sur nos nappes d'eau souterraines. En effet, nous sommes à nouveau dans une période de déficit pluviométrique depuis la mi-décembre, stoppant ainsi la recharge hivernale amorcée fin octobre.

Comme chaque année depuis 2019, les techniciens du SMAB-CAC tentent de caractériser les écoulements afin de suivre l'évolution des sécheresses au fil du temps (précocité et linéaires en assec). La carte de gauche synthétise les relevés effectués en septembre et octobre 2023.



### Améliorer le suivi des débits

Avec les événements climatiques extrêmes que nous pourrions être amenés à subir de plus en plus souvent au fil du temps, la surveillance des débits des cours d'eau est une composante très importante pour pouvoir mieux connaître les étiages et les crues qui peuvent marquer nos milieux.

Ainsi, face à cette thématique prégnante, de nombreux acteurs se mobilisent pour compléter les données existantes de façon plus exhaustive.

Si depuis de nombreuses années, la Creuse, l'Anglin et la Claise étaient déjà surveillés par la DREAL Nouvelle-Aquitaine grâce à des stations fixes transmettant les hauteurs d'eau et débits en temps réel, de nouveaux cours d'eau vont pouvoir faire l'objet de suivis :

- La DREAL Nouvelle-Aquitaine installe deux nouvelles stations de mesures automatisées dont les données seront accessibles en direct, sur la Claise médiane et sur l'Abloux ;
- Le département de l'Indre installe 2 stations elles aussi automatisées avec un suivi en temps réel sur la Sonne et sur l'Yoson ;
- La Fédération Départementale de Pêche de l'Indre étudie et étalonne les débits sur le Brion, le Bouzanteuil, la Gargillesse, l'Anglin amont, l'Allemette et la Claise amont. Dans un premier temps, la transmission des débits ne sera pas automatisée et nécessitera le déplacement d'un technicien sur place pour la lecture des données.

# LOI APER – DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION

**Rappel du cadre législatif :** La loi N° 2023 – 175 du 10 Mars 2023 a instauré des zones d'accélération pour encourager le développement des énergies renouvelables, notamment solaires. Les communes doivent définir des zones d'accélération, après concertation du public (Art L141-5-3 - Code de l'Énergie).

Le conseil municipal de Sacierges engagera dans les jours à venir une consultation préalablement à l'identification de zones d'accélération en vue de l'installation de centrales photovoltaïques.

- **Le projet sera consultable en mairie du lundi 18 mars au vendredi 29 mars 2024**
- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h**
- **Samedi 23 mars 2024 de 10h à 12h (permanence assurée par Mr le Maire)**
- **Un registre de concertation du public sera à disposition.**

**Un représentant de la société Mana Energies sera présent le mardi 26 mars de 9h30 à 12h.**

## EN 2024 LES ÉLEVEURS DE SACIERGES SE DISTINGUENT A ARGENTON ET A PARIS



Une génisse limousine de 15 mois, porteuse du gène sans corne, appartenant à Hugues Daviet, éleveur au Colombier, a été gagnée lors de la tombola du concours interdépartemental d'Argenton sur Creuse le 27 janvier par un futur jeune éleveur de Chalais, Valentin Foucher, âgé de 19 ans qui a eu la chance d'avoir le ticket gagnant parmi les 360 vendus.



Julie Baritaud, habitant à Chéniers et étudiante en terminale au lycée agricole Naturapolis de Châteauroux, a participé au concours national de pointage en race charolaise lors du Salon International de l'Agriculture (où elle termine en 27<sup>ème</sup> position) et au trophée international de l'enseignement agricole.....



*Rencontre avec Mr Marc Fesneau, ministre de l'agriculture*



# « La Truite de l'Abloux »



Cette année fut la plus chaude jamais enregistrée jusqu'ici et cela n'augure rien de bon pour l'avenir ; en effet il est de plus en plus difficile de maintenir voire d'empêcher de disparaître les truites fario de nos rivières d'autant plus que nos moyens d'action sont des plus limités puisqu'il s'agit de parcours du domaine privé ; d'ailleurs la seule pêche électrique de contrôle proposée a été annulée ... Ceci-dit aucun membre de l'APPMA n'avait été consulté au préalable.

Nous avons, comme d'habitude, procédé à quelques reempoissonnements en truites adultes afin de palier la quasi-absence de truites autochtones. Ces quelques reempoissonnements n'ont d'ailleurs pas donné satisfaction, le taux de reprise fut très faible... Certains évoquent le fait que s'agissant de poissons d'élevage, ceux-ci ne supportent plus que la nourriture proposée dans ces élevages...

Cette année, nous avons organisé comme d'habitude le concours "Jeunes Pêcheurs" afin d'initier à l'art de la pêche la future génération de pêcheurs. Certes ce genre de manifestation génère une certaine émulation propice à encourager notre loisir auprès de celle-ci, mais qu'en est-il après... N'oublions pas que notre APPMA propose aussi des tarifs jeunes voire un remboursement de la carte pêche en fonction du nombre de cartes adultes. L'idéal est certainement l'accompagnement de ces mêmes jeunes par un adulte pêcheur capable de faire preuve d'une certaine pédagogie afin de faire passer le message concernant la pêche de demain.

## Bureau de l'association :

Président Daniel MOREE

Vice-président Yves BRETIN

Trésorier Xavier DUBRAC

Secrétaire Bruno MARCHAND



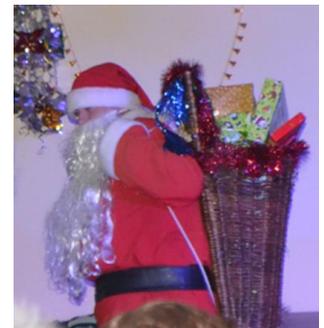
## Concours des Jeunes :

la date arrêtée est le 1er Juin.



Lors de la réunion du 24 novembre, les membres présents ont élu un nouveau bureau :

- Président : Samuel Demousseau
- Vice-président : Pierre Renvoisé
- Trésorière : Céline Demousseau
- Trésorier adjoint : Richard Otley
- Secrétaire Teddy Meunier



Comme chaque année, le comité des fêtes a participé au Noël des enfants de la commune et il s'est chargé de l'achat des cadeaux



L'événement phare 2024 se déroulera le **samedi 6 juillet** : il s'agit d'une course de tondeuses autoportées !

Un repas froid sera proposé en soirée, sur réservation.  
Plus d'infos à venir....

### *Une veillée de Noël à Sacierges St Martin*

L'Association Familles Rurales Roussines – Sacierges a organisé le 24 décembre au soir une veillée de Noël à l'église de Sacierges. Une cinquantaine de personnes de Sacierges, Roussines mais aussi de communes alentours se sont déplacées pour admirer la crèche réalisée par les bénévoles, pour écouter des chants de Noël et pour déguster quelques brioches et friandises accompagnées de vin chaud. Un moment de convivialité avant que chacun parte réveillonner !



### **Petit rappel des missions majeures des associations Familles rurales**

- ❖ **Inform**er les familles et faire entendre leur voix,
- ❖ **Proposer** des réponses adaptées aux besoins des familles,
- ❖ **Développer** l'entraide de proximité,
- ❖ **Dynamiser** les territoires ruraux.

L'association Familles rurales Roussines - Sacierges recherche de nouveaux bénévoles pour participer à l'organisation des activités proposées.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer !



Pour toute question, notamment dans le cadre du maintien à domicile, contacter sans hésiter la présidente Sylvie BARITAUD au 06 15 16 62 58 ou par mail [sylvie.baritaud@wanadoo.fr](mailto:sylvie.baritaud@wanadoo.fr)

# La Rur@linette à votre service à Sacierges St Martin



**La Rur@linette : Accueil Numérique Itinérant - France Services est un espace OUVERT ET GRATUIT POUR TOUS**, qui vous accompagne dans vos démarches administratives mais c'est aussi une permanence d'aide aux consommateurs.

## Nos Médiatrices vous accompagnent :

- **Pour gérer ses dossiers administratifs** : changement d'adresse, pré-demande de carte d'identité ou passeport, demande de carte grise et de permis de conduire, inscription sur des listes électorales...
- **Pour créer ou utiliser son compte en ligne** : AMELI, CAF, CARSAT, MSA, Pôle Emploi, France Connect...
- **Pour le suivi de ses droits** : formulaires de demandes à la maison départementale des personnes handicapées, allocations logements, prime d'activité...
- **Pour se former et trouver un emploi** : recherche d'offres de formation, réponse à une formation, publication de CV en ligne...
- **Pour se soigner** : ouverture de dossiers médicaux, création de son espace santé, suivi des remboursements de soins etc.
- **Pour s'informer et être accompagné dans la résolution de litiges de consommation** : compréhension de devis, de facture, recherche d'information, orientation, réalisation de démarches, etc.

**La Rur@linette vous accueille de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h00, le 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois sur la place George Sand, à Sacierges.**

En parallèle, notre Conseiller Numérique peut organiser des **ateliers pour apprendre à utiliser les outils numériques**. Afin de démystifier ces outils et guider sur les premiers gestes nécessaires à une bonne prise en main. Il vous accompagne de manière ludique, interactive et conviviale pour accéder à une autonomie dans l'usage d'une tablette ou d'un ordinateur dans la vie quotidienne.

Pour plus de renseignements ou prendre un rendez-vous, contacter la Rur@linette au 07.88.83.29.82 • [ruralinette@famillesrurales.org](mailto:ruralinette@famillesrurales.org)

# FC SSRP

Après la saison dernière qui a vu le club finir sur le podium en championnat ; le club a entamé une nouvelle saison avec pour objectif cette fois de décrocher la montée en 2<sup>ème</sup> Division.

A la mi-championnat, le FC SSRP occupe actuellement la troisième place tout en restant à distance des deux équipes de tête. En coupe de L'Indre, le club a réalisé son parcours le plus long depuis la création du club en 2019 puisque nos joueurs ont été éliminés en 32<sup>ème</sup> de Finale face à une équipe évoluant en Régional. Après la trêve, notre équipe effectuera son entrée en Challenge Legros, coupe durant laquelle le FC SSRP avait créé la surprise en allant jusqu'en demi-finale, il y a deux saisons.

Les supporters les plus assidus ont pu s'apercevoir que l'effectif s'est étoffé avec l'arrivée de quelques jeunes joueurs ; le club est toujours à la recherche de nouvelles personnes souhaitant venir s'amuser alors si vous êtes intéressés et peu importe votre niveau ou votre âge, n'hésitez plus une seconde : Prenez contact avec nous via nos réseaux sociaux ou en venant nous rencontrer directement au stade !!

Je profite de cet écrit pour une nouvelle fois féliciter les joueurs, les dirigeants ainsi que les partenaires du club pour les bons résultats mais aussi pour leur investissement dans la vie du club lors de nos différents travaux ou évènements : nouveaux maillots de match, vente des calendriers, installation des panneaux partenaires, remplacement des filets de but, peinture des locaux...

Comme chaque année, le FC SSRP a respecté ses valeurs de solidarité et de citoyenneté qui lui sont chères, en participant à divers évènements organisés sur les communes de Sacierges St Martin – Saint Civran – Roussines et Prissac.

Nous remercions ces communes, ainsi que nos partenaires, fidèles supporters et les commerçants, qui nous soutiennent et nous permettent de faire évoluer le club depuis plus de quatre ans.

Nous espérons continuer de vous voir aussi nombreux autour des terrains ainsi qu'aux différents évènements lors de l'année 2024.

Vive le foot et longue vie au FC SSRP.





# Foot FCMO

Ce club de foot, présidé par Jean-Philippe Mercier, compte 3 équipes : une joue en 1<sup>ère</sup> division sur le stade de Chaillac, l'autre en 3<sup>ème</sup> division sur le stade de St Benoît du Sault et la dernière en 4<sup>ème</sup> division sur le stade de Lignac.

Le club recherche des nouveaux joueurs ainsi que des dirigeants pour encadrer les équipes. N'hésitez pas à les contacter si cela vous intéresse !



L'équipe 1<sup>ère</sup> se classe 10<sup>ème</sup> de son groupe pour le championnat cette saison.

Le club organisera 2 journées de loto le week-end de Pâques ; cette activité se déroulera à Lignac.



## L'amicale des chasseurs de Sacierges St Martin

L'amicale des chasseurs de Sacierges existe depuis 1963 ; elle a été créée par des propriétaires souhaitant chasser les uns chez les autres, ensemble. A ce jour l'amicale compte une dizaine de membres Le plan de chasse est en cours de révision et s'en suivra l'élection d'un nouveau bureau.

Les membres se réunissent au stade de Sacierges et utilisent les anciens vestiaires pour le rendez-vous de chasse : ils remercient la mairie pour la mise à disposition de ce bâtiment.

Enfin le président actuel remercie également les propriétaires qui leur accordent leur confiance pour pratiquer la chasse.

## La société de chasse de Chéniers

Cette société ne chasse que sur le territoire de Chéniers. Un nouveau plan de chasse se profile pour 2025 : à cet effet, les propriétaires de Chéniers seront sollicités.

Rappel des membres du bureau :

- Président : Mr Joël Maury
- Vice-président : Mr Morgan Gabillaud
- Trésorier : Mr Patrick Ranger
- Secrétaire : Mr Marcel Michaud



## VOUS AVEZ LA PAROLE...

### CARRIERE D' EXTRACTION D' ARGILE

Samedi 17 Février, un événement s'est déroulé sur la commune de Sacierges St MARTIN .

Une association, « La Grosse Tuile » a été créée pour défendre les riverains impactés par le projet d'une carrière d'extraction d'argile le long de la D10 et sur les communes de Sacierges et Roussines.

Cette association, largement rejointe par de nombreuses personnes concernées, avait organisé une marche de la Croix de la Barre à Chénier, dans le but d'informer la presse (la Nouvelle République et l'Echo du Berry). Un délégué de la préfecture était également présent. Escorté par la gendarmerie, un cortège d'une cinquantaine de personnes, brandissait des pancartes et scandait «NON, NON A LA CARRIERE. »

Pourquoi cette opposition ?

Cette carrière d'extraction d'argile aura un impact négatif sur la faune, la flore de cette partie du territoire normalement protégé par le Parc de la Brenne. Elle affectera la qualité de vie et la santé des résidents, impactera la qualité de l'air, des nappes phréatiques, elle causera des dommages aux bâtiments et terrains et entraînera une dévaluation des biens ainsi que de multiples nuisances : bruits, poussières, routes sales et glissantes.

De plus, elle augmentera le trafic sur la D10 avec les risques que cela implique. pour les usagers.

Et cela ne créera pas d'emplois locaux !!!!! De même, il est très peu probable que les gîtes et restaurants locaux profiteront de cette activité : les chauffeurs de camions faisant des allers retours quotidiens de Roumazières où ils résident, jusqu'à Sacierges ou Roussines.

Pour plus de renseignements , vous pouvez vous adresser à

– Julien SOTTIAU, 3, La Croix De La Barre .

Ou

- La Grosse Tuile : 06 52 90 64 14 .

Association « la Grosse Tuile »

# PROJET DE CARRIÈRE TERRÉAL

Je me permets de répondre à cette publication car certains membres de l'association ont tendance à juger la commune responsable de la situation. Je tiens également à répondre à certains propos diffamatoires que j'ai pu lire sur les réseaux sociaux.

Vous avez été régulièrement informés du sujet dans les bulletins et comptes-rendus de conseil ; je ne pense pas vous avoir menti.

Le projet TERREAL a été présenté au maire et ses adjoints de l'époque en 2019. Le responsable nous a indiqué que le conseil municipal n'avait pas d'avis à donner. Depuis ce jour la commune n'a jamais été associée au projet. Si elle a récemment délibéré sur le sujet c'est uniquement à la demande du commissaire enquêteur. Officiellement nous n'avons aucun pouvoir de décision.

Au cours des dernières années j'ai rencontré plusieurs fois M. PINEAU, responsable TERREAL, qui m'a fait part de l'avancement, notamment au cours de l'élaboration du PLUi et la présentation du projet au PNR Brenne. Notre dernière rencontre remonte à décembre 2023 où j'ai été sollicité pour organiser l'enquête publique car celle-ci se tenait en mairie. A chacune des rencontres j'ai fait part des inquiétudes de certains riverains. M. PINEAU m'a informé qu'il les avait tous rencontrés individuellement.

Concernant les doléances de l'association, je me permets d'apporter quelques précisions dont j'ai connaissance.

- Les nappes phréatiques ne sont pas impactées car notre ressource en eau potable provient de forages d'une profondeur d'environ cinquante mètres. L'eau que nous consommons est issue de failles qui proviennent du Massif central.
- TERREAL s'est engagé à respecter les préconisations du PNR Brenne : à terme les zones humides sont récréées, les arbres sont replantés et les terres agricoles remises aux agriculteurs.
- TERREAL ne possède pas d'engins d'extraction ni de camions pour le transport. Ces actions devraient être effectuées par des entreprises locales.
- Lors de l'exploitation de la carrière il est exclu qu'il y ait de la boue sur les routes ainsi que de la poussière.
- Pour les gîtes et restaurants locaux, espérons qu'il y aura des retombées. Il y en a déjà eu lors des sondages.

Nous attendons maintenant le rapport du commissaire enquêteur ainsi que l'avis de Monsieur le préfet.

Je tiens également à préciser que la commune n'est pas informée des transactions immobilières sur son territoire, hormis les demandes de certificats d'urbanisme. Je précise aussi que la commune n'a connaissance des projets de vente aboutis (vendeur, acquéreur, montant de la transaction) que si les biens acquis sont situés en zone U du PLUi (dans le cadre du droit de préemption de la commune). Si certains acquéreurs n'ont pas été informés du projet c'est peut-être parce que les vendeurs ont oublié de le préciser !!

Nous allons donc suivre avec attention le déroulement de cette opération en espérant que cela ne créera pas des tensions entre les habitants de la commune.

T. BERNARD

## Le Concours des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris est ouvert à tous.

Organisé par le Département de l'Indre, il permet aux particuliers résidant dans le département de faire concourir leur jardin et leur maison selon 4 catégories :

**1ère catégorie** : Maison avec jardin très visible de la rue

**2ème catégorie** : Balcons, terrasses, murs ou fenêtres

**3ème catégorie** : Hôtel, camping, gîte rural, restaurant, café, commerce...

**4ème catégorie** : Ferme fleurie



Une lauréate en 2023 à Sacierges St Martin :  
Mme Céline DEMOUSSEAU  
1ère Catégorie 2ème prix

**Les inscriptions ont généralement lieu à la mi-mai de chaque année, à la mairie.**

## Des formations dans le Département

**SEMEZ LES GRAINES DU FUTUR, DEVEZ-VOUS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S**

À VOTRE DOMICILE  
EN MAM  
MAISON D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S  
EN CRÈCHE FAMILIALE

FORMATION ENTièrement FINANCÉE  
PAR LE DÉPARTEMENT DE L'INDRE

SCANNEZ-VOUS  
POUR EN SAVOIR +  
02 54 08 38 07

**ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S UN MÉTIER DE LA PETITE ENFANCE À PART ENTÈRE**

SON RÔLE  
Assurer l'accueil, l'éveil, le développement et la sécurité des enfants durant le temps où les enfants lui sont confiés.

COMPÉTENCES & QUALITÉS REQUISES

- Assurer la sécurité physique et affective
- Être disponible et à l'écoute des besoins de l'enfant
- Avoir le sens de l'organisation et la capacité d'adaptation
- Avoir une aptitude à assumer les responsabilités
- Avoir une faculté d'observation afin de prendre en compte l'individualité de chaque enfant
- Echanger avec les parents pour que parents et enfants vivent au mieux la séparation.

SE FORMER AU MÉTIER

**FORMATION INITIALE**  
Formation obligatoire organisée et financée par le Département de l'Indre  
120 heures en 2 modules.

Module 1 : 60 h avant le 1er accueil  
Module 2 : 40 h après le 1er accueil

**FORMATION CONTINUE**  
Possible tout au long de la carrière de l'assistant maternel afin de continuer à se perfectionner et se professionnaliser.

Votre Relais Petite Enfance vous accompagnera dans ces démarches.

Travail en réseau avec d'autres professionnels (Psychologue, Éducateur, Médecin, Aide sociale, CAF, etc.)

Aide financière à l'embauche possible par le CAF

**DEVEZ-VOUS AMBULANCIER DANS L'INDRE**

VENEZ VOUS FORMER AU MÉTIER D'AMBULANCIER !!

SELECTION POUR LA RETRENTE DE SEPTEMBRE 2024

DOSSIER À RETIRER  
DU 08 JANVIER AU 02 MAI 2024

SUR LE SITE DU CENTRE HOSPITALIER CHATEAUROUX-LE BLANC  
RUBRIQUE -> FORMATION ET RECHERCHE -> INSTITUT DE FORMATION PARAMÉDICALE

IFA CHATEAUROUX 02 54 29 60 31 258 Avenue de Verdun 36099 CHATEAUROUX Cedex

## TARIFS DE LOCATION DES BIENS COMMUNAUX



### Gîte communal de groupe - 3 Rue des Chennevières

20 € le lit simple  
5 € la literie (Draps + couverture)  
40 € la chambre double (draps inclus)  
70 € la salle à manger seule (pour un repas)  
Location du gîte entier : 250 € par jour



### Salle des fêtes de Sacierges - Rue de l'Ébaupin

Location une journée : 220 €  
La journée supplémentaire est facturée 80 €  
Capacité d'accueil : 177 personnes pour un repas (salle climatisée)



### Salle de Chéniers - Rue de l'Ancienne École

Location une journée : 100 €  
Capacité d'accueil : 48 personnes pour un repas